

L'Assemblée nationale a adopté le 15 juin les projets de loi organique et ordinaire relatifs à la dette sociale et à l'autonomie. Les députés ont à cette occasion voté la...

- La gouvernance de la dette sociale continue à être des parties prenantes en matière de prise des décisions qui représentent les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ainsi que les proches aidants. Plus précisément, les représentants des organisations gouvernementales, non gouvernementales et des personnes âgées doivent être impliqués dans le processus de prise de décision.
- La gouvernance de la dette sociale continue à être des parties prenantes en matière de prise des décisions qui représentent les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ainsi que les proches aidants. Plus précisément, les représentants des organisations gouvernementales, non gouvernementales et des personnes âgées doivent être impliqués dans le processus de prise de décision.
- La gouvernance de la dette sociale continue à être des parties prenantes en matière de prise des décisions qui représentent les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ainsi que les proches aidants. Plus précisément, les représentants des organisations gouvernementales, non gouvernementales et des personnes âgées doivent être impliqués dans le processus de prise de décision.

[Communiqué - GR31] Création d'une 5ème branche consacrée à l'autonomie : le GR31 donne le cap !

27 juin 2020

L'Assemblée nationale a adopté le 15 juin les projets de loi organique et ordinaire relatifs à la dette sociale et à l'autonomie. Les députés ont à cette occasion voté la...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL: <https://esaph.fr/actu-adedom/communiqu-gr31-creation-dune-5eme-branche-consacree-lautonomie-le-gr31-donne-le-cap>

Liens

[1] <https://esaph.fr/actu-adedom/communiqu-gr31-creation-dune-5eme-branche-consacree-lautonomie-le-gr31-donne-le-cap>